



L'actu du Sud-Manche

PÊCHE DURABLE Malgré les difficultés, les deux pêcheries de nouveau certifiées

Le Homard du Cotentin et de Jersey et le Bulot de la baie de Granville sont certifiés, pour la troisième année, Pêche durable. Un gage de ressource préservée et de qualité.

Entre le Brexit, le Covid et le réchauffement climatique, ce n'était pas gagné d'avance.

Et pourtant, pour le Homard du Cotentin et de Jersey et le Bulot de la baie de Granville, c'est officiel. Depuis les 23 novembre et 8 décembre respectivement, les deux pêcheries ont décroché leur troisième (2011, 2016 et 2023) et deuxième (2017 et 2023) certifications « Pêche durable », un écolabel attribué par le Marine Stewardship Council (MSC), une ONG environnementale internationale qui lutte, depuis 25 ans, contre la surpêche pour la préservation des ressources marines.

L'araignée face à la disparition du bulot

Dans le cadre d'une démarche participative avec la Délégation à la mer et au littoral (DML), Synergie mer et littoral (SMEL), Normandie fraîcheur mer (NFM) et le Comité régional des pêches maritime et des élevages marins de Normandie (CRPMEM),



Les acteurs de ces deux nouvelles certifications se sont réunis à Barneville-Carteret pour une table ronde.

les experts en charge de cette certification s'appuient sur trois critères : l'impact limité des pratiques de pêche sur les écosystèmes, « **ce sont deux pêches qui se font à l'aide de casiers, posés dans le fond et qui ne bougent pas** », précise

Caroline Gamelin, responsable pêche pour MSC. Le système de gestion avec, par exemple, la vérification du nombre de casier à bord des navires, l'utilisation obligatoire de dispositifs d'échappement pour les homards juvéniles, l'interdic-

tion de pêcher en janvier et les week-ends le bulot... et la bonne santé de la ressource.

À ce sujet, le homard prospère sur la côte ouest du département de la Manche. Seule ombre au tableau, la prolifération des araignées de mer

avec qui ils cohabitent, « **pouvant donner une pêche un peu moins bonne** », rapporte Julien Mouton, marin-pêcheur à Blainville-sur-Mer.

Diversifier les activités

Avec le bulot qui disparaît un peu plus chaque année à cause du réchauffement climatique de l'eau de mer dans la baie de Granville, ce dernier évoque la diversification des activités de pêche, notamment à propos de l'espèce invasive qu'est l'araignée. Bien qu'aucune filière n'existe, Julien Mouton évoque « **la chitine** », principal composant de la carapace des crustacés, un excellent produit de cosmétologie et « **l'extraction de la chair** ». « **Il y a un vrai travail à faire là-dessus.** »

Sérieux arguments de vente pour les pêcheurs Normands et Jersey, ces nouvelles certifications étaient une volonté de ces deux régions pour aller de l'avant malgré les difficultés d'ordre politique, environnemental ou sanitaire. Pour le comité des pêches, subventionné par la Région et le Département et abondé par les cotisations des pêcheurs, ces deux écolabels représentent un coût de 200 000 euros, une somme non négligeable.

● Sébastien LUCOT